AR Prefecture
006-210600060-20221013-2022_10_11-DE
Reçu le 17/10/2022

DELIBERATION N°2022-10- 11

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 13 octobre 2022

Date de convocation : 07.10.2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
Mme PERNOT Chantal
M. MERCIER Thierry
M. BARBIER Olivier
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
Mme SALET Catherine
M. GIOUAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur Jean-Pierre ARZANI a donné procuration à Madame Patricia FAYOLLE
- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Michel CHAIX
- Monsieur Benoit COUBETERGUES a donné pouvoir à Madame Caroline GIAUFFRET
- Madame Laure GIGNOUX a donné pouvoir à Madame Emmanuelle HAM
- Madame Geneviève ASSO-CHARNET a donné procuration à Monsieur Joel PIERACCINI

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14
Pouvoirs : 5
Votants : 19

AR Prefecture
006-210600001-20221013-2022_10_13_DE
Reçu le 17/10/2022

POINT 11 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACHAT DU TERRAIN LA PRAIRIE AC N°66

Vu, le règlement départemental des aides aux collectivités,

CONSIDERANT que le département des Alpes-Maritimes participe au financement des acquisitions foncières des communes pour la réalisation d'équipements publics notamment et que participation est calculée en fonction d'un barème départemental qui permet à la commune d'Aspremont de viser une attribution de subvention pouvant aller jusqu'à 40% du montant d'acquisition.

CONSIDERANT des projets envisagés sur la parcelle AC n°66 situé au 126 Chemin de la Prairie 06790 Aspremont

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du département des Alpes Maritimes une subvention d'un montant de 256 000 euros représentant 40 % du prix d'acquisition fixé à 640 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés : (1 Vote d'abstention Monsieur Gilles LE MORVAN)

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du département des Alpes Maritimes une subvention d'un montant de 256 000 euros représentant 40 % du prix d'acquisition fixé à 640 000 euros.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 14 octobre 2022

Le Maire,

MAIRIE D'ASPREMONT 06 (Alpes Maritimes)

Pascal BONSIGNORE